



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00266

Numéro SIREN : 328 478 631

Nom ou dénomination : AAA TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2014 sous le numéro de dépôt 374

374
AAA Telec
Société par actions simplifiée au capital de 252 360 €
Siège social : 6 rue de la Vallée Yart, Parc d'activités La Vallée Yart
78640 Saint Germain la Grange
328 478 631 RCS Versailles

n° de
dépôt



93B266
n° de
gestion

- 8 JAN. 2014

n° de
facture

Quinzy.

n° de
chrono

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 DECEMBRE 2013**

L'an deux mille treize,
Le trente décembre

La société Olivier Lesauvage Industries, société à responsabilité limitée dont le siège social est 17 rue de l'Annonciation à Paris (75016), immatriculée sous le numéro 798 987 269 RCS Paris, représentée par son gérant, Monsieur Olivier Lesauvage,

agissant en qualité d'associé unique de la société AAA TELEC, société par actions simplifiée au capital de 252 360 € dont le siège social est 6 rue de la Vallée Yart, Parc d'activités La Vallée Yart à Saint Germain de la Grange (78640), immatriculée sous le numéro 328 478 631 RCS Versailles (la « Société »),

déclare que l'ensemble des documents et renseignements nécessaires à sa bonne information avant de statuer sur les décisions qui vont suivre lui ont été adressés ou tenus à sa disposition au siège social de la Société.

L'associé unique a pris à l'initiative du président de la Société les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission du président de la Société,
- Nomination du nouveau président de la Société,
- (...),
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission, avec effet à compter de ce jour, de Monsieur Jacques le Bourgeois de ses fonctions de président de la Société.

L'associé unique lui exprime ses remerciements pour l'action qu'il a menée au sein de la Société au titre de ses fonctions de président et lui consent quittance de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.